

Nombre de Membres

| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Présents | Qui ont pris part à la délibération |
|--------------------------------|-------------|----------|-------------------------------------|
| 11 | 11 | 10 | 10 |

Séance du 31 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un janvier à DIX-HUIT heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de :

M. MORDELET Charles-Antoine, Maire en exercice.

Présents: Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, GRADASSI Colette, HEBRARD Valérie, TROIN Katia, et MM. BAGARRE Jean-Pierre, GARENCE Jacques, GARRON Patrice, MORDELET Pierre,

Absents représentés :

Absents excusés non représentés : BASCOUL André

Mme HEBRARD Valérie a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation

27/01/2025

Objet de la délibération

Délibération n°03/2025 : **PERSONNEL SAISONNIER : créations d'emplois pour la saison 2025**

Monsieur le Maire explique que :

VU le code général de la fonction publique, et notamment l'article L 313-1 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) il habilite l'autorité à recruter,

Compte-tenu de l'activité touristique saisonnière, il est nécessaire de recruter des agents saisonniers pour assurer la meilleure qualité d'accueil des visiteurs.

Il y a lieu donc de créer des postes d'emplois saisonniers exerçant les fonctions suivantes :

Pour le service CAMPING :

- 4 Agents polyvalents, adjoint technique territorial ou adjoint administratif territorial - CDD 2 mois -RENOUVELABLE
- 1 Agent polyvalent, adjoint administratif territorial - CDD 5 mois -RENOUVELABLE
- 1 Agent polyvalent, adjoint technique territorial - CDD 6 mois -RENOUVELABLE

Pour le service TECHNIQUE :

- 1 Agent polyvalent, adjoint technique territorial - CDD 2 mois - plages - RENOUELEBLE
- 1 Agent polyvalent, adjoint technique territorial - CDD 2 mois - village - RENOUELEBLE

Pour le service MUSÉE :

- 1 Agent polyvalent, adjoint administratif territorial - CDD 3 mois - RENOUELEBLE

Les rémunérations des agents seront calculées en fonction des diplômes et de l'expérience des agents recrutés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

ACCEPTE la création de ces emplois comme défini ci-dessus.

PRÉCISE que la dépense sera imputée au Budget de la commune en section de fonctionnement au compte 6413.

DEMANDE que les contrats soient établis et signés entre les parties.

CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit
Le Maire, Charles-Antoine MORDELET

